

IMPORTANT : TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉS - TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERAIT IRRECEVABLE

**CCI Nice Côte d'Azur
Secrétariat de la Commission
d'Établissement des Listes Electorales
20 boulevard Carabacel – CS 11259
06005 NICE CEDEX 1**

, le / /2021

Tribunal de Commerce dont dépend l'entreprise (RCS) <i>Cocher une seule case</i>	<input type="checkbox"/> Nice	<input type="checkbox"/> Antibes	<input type="checkbox"/> Cannes	<input type="checkbox"/> Grasse

Je soussigné(e) (nom patronymique, nom d'usage, prénom(s)) : ①

Directeur général⁽¹⁾, président du directoire, président, gérant, ..., **responsable légal** de l'entreprise (dénomination sociale)
 sise au (adresse du siège social)

Inscrite au registre du commerce et des sociétés (RCS) du Tribunal de commerce sus-coché,
 sous le numéro (SIREN) employant salariés dans le département,
 et exerçant l'activité de
 code APE :

MANDATEMENT D'UN ÉLECTEUR A LA PLACE DE L'ÉLECTEUR INSCRIT

mandate, conformément à l'article L. 713-3 et L. 713-8 du code de commerce, pour être **inscrit sur la liste électorale et voter, à la place de l'électeur inscrit**, pour l'élection des membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Tribunal de commerce sus-cochés :

Nom patronymique, Nom d'usage, Prénom(s) :	M. / Mme ⁽²⁾ ②
Né(e) le :/...../.....
Lieu de Naissance :
Nationalité :
Fonction exercée dans l'entreprise ⁽³⁾ :
Adresse d'inscription :	Code postal _ _ _ _ _ Ville
Adresse de correspondance : (A renseigner si différente de l'adresse d'inscription)	Code postal _ _ _ _ _ Ville
N° de téléphone (ligne directe) :	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
N° de portable :	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Courrier électronique :
Signature de l'électeur désigné ②	

et sollicite de Monsieur le Président de la Commission d'établissement des listes électorales son inscription.

Par l'apposition de sa signature, la personne sus-désignée confirme les informations ci-dessus et reconnaît n'être frappée d'aucune des incapacités énoncées aux derniers alinéas des articles L. 713-3 et L. 713-9 du code de commerce.

Fait à le

Signature du responsable légal①

(1) Pour les SA à conseil d'administration

(2) Rayer la mention inutile

(3) Les représentants mentionnés aux articles L. 713-1, L. 713-2 et L. 713-7 doivent exercer dans l'entreprise soit des fonctions de président-directeur général, de directeur général, de président ou de membre du conseil d'administration, de président ou de membre du directoire, de président de conseil de surveillance, de gérant, de président ou de membre du conseil d'administration ou de directeur d'un établissement public à caractère industriel et commercial, soit, à défaut et pour les représenter à titre de mandataire, des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative de l'entreprise ou de l'établissement (articles L. 713-3 et L. 713-8 du code de commerce).